

COMPTE-RENDU DE L'AUDIENCE DU 22 JANVIER SUR L'ÉDUCATION PRIORITAIRE.

A la suite de la grève du 15 janvier et du rassemblement du 19 janvier devant la Maison de l'Éducation, les enseignant-es des écoles exclues de l'Éducation Prioritaire et les organisations syndicales avaient -enfin- obtenu de rencontrer notre hiérarchie.

Lors de cette audience, cette hiérarchie est restée sourde à nos revendications et n'a apporté aucune réponse à nos questions.

L'audience a eu lieu jeudi 22 janvier.

Étaient présents pour notre délégation :

- Benoit Cramoysan (maternelle Eluard)
- Sylvie Daniel (élémentaire Observatoire/Zurich)
- Stéphane Hauguel, parent d'élève (élémentaire Observatoire/Zurich)
- Aline Lach (primaire Fleurville, Harfleur)
- Nadia Varin (maternelle Turgauville, Gonfreville l'Orcher)
- Cécile Ducos (CGT)
- Thomas Audigier (SNUipp-FSU)

Pour l'administration :

- M. Tillman (DASEN adjoint)
- M. Mary (IEN Havre est)

Délégation des écoles :

Nous dénonçons la méthode de la hiérarchie : lors du rassemblement du lundi 19 janvier, la proposition d'audience du jeudi 22 nous avait été faite en nous affirmant que la carte n'était pas figée avant une dizaine de jours. Mais le mardi 20 janvier, l'académie publiait la carte définitive.

DASEN/IEN :

Pas de réponse.

Délégation des écoles :

Les écoles exclues de l'Éducation Prioritaire (Harfleur, Gonfreville, Bléville) n'ont pas vu leur situation s'améliorer. On va donc retirer des moyens à des élèves fragiles et dégrader leurs conditions d'apprentissage.

DASEN/IEN :

Cette réforme de l'EP représente un gros effort du pays et engage des moyens importants. Le secteur havrais en profite largement, avec un bilan positif pour les écoles comme pour les collèves.

Délégation des écoles :

Nous rappelons que si 13 écoles intègrent l'EP dans le secteur du Havre, c'est au prix de 11 sorties (à quoi s'ajoutent plusieurs non-intégrations).

Délégation des écoles :

Nous soulignons l'inégalité de traitement au niveau national et rappelons que toutes les écoles sorties (Harfleur, Gonfreville, Béville) ainsi que des écoles qui ne rentrent pas (groupe scolaire Paul Bert/Dahlias) dans cette académie seraient, au vu de leur situation, intégrées à la carte de l'EP dans d'autres académies.

DASEN/IEN :

L'administration reconnaît que ce serait effectivement le cas, par exemple en Bretagne ou en Basse-Normandie.

Délégation des écoles :

Toutes les écoles dont la situation le nécessite doivent intégrer la nouvelle carte de l'EP.

DASEN/IEN :

L'enveloppe n'est pas extensible. Il y a forcément une limite à cette carte et donc des écoles qui se trouvent du mauvais côté de la limite (cas notamment du groupe scolaire Paul Bert/Dahlias).

Délégation des écoles :

Nous soulignons l'injustice pour les écoles d'Harfleur, exclues automatiquement parce que le collège Picasso sort de la carte. Ces écoles demandent leur rattachement administratif à un autre collège.

DASEN/IEN :

Ce rattachement administratif ne peut être fait que par un vote du CDEN.

Délégation des écoles :

Nous rappelons que pourtant des rattachements similaires ont été effectués dans d'autres académies (Toulouse, Dijon, Grenoble). Nous rappelons également que c'est la DASEN qui nous a refusé la tenue d'un CDEN.

DASEN/IEN :

Pas de réponse.

Délégation des écoles :

Nous rappelons que les chiffres avancés par l'IA pour exclure certaines écoles n'ont pas de rapport avec la réalité, notamment pour le taux de chômage (Gonfreville, Applemont, Bléville, Rond-point...).

DASEN/IEN :

L'administration ne conteste pas les chiffres donnés par les écoles, elle reconnaît par exemple que le chômage s'est accru à Gonfreville. [Les chiffres de l'IA date de 2009.] Mais il fallait choisir une méthode et si cela avait été une autre, il y aurait eu d'autres contestations...

Délégation des écoles :

Nous demandons si la liaison GS/CP sera annulée à Bléville, au Rond-point, à Turgauville, puisque les élèves de maternelle ne sont visiblement pas les mêmes que ceux d'élémentaire.

DASEN/IEN :

Pas de réponse.

Délégation des écoles :

Nous soulignons l'absurdité totale de ces séparations entre maternelle et élémentaire, que rien, ni personne ne peut justifier.

Nous soulignons que ces situations sont particulières au Havre et ne se retrouvent pas ailleurs.

Nous rappelons que les organisations syndicales demandent des explications à ces incohérences depuis le mois de décembre, sans aucune réponse de notre hiérarchie.

DASEN/IEN :

Le DASEN adjoint s'engage à fournir rapidement une réponse écrite sur cette question.

Délégation des écoles :

Nous demandons que, puisque ces situations sont parfaitement incohérentes et que la hiérarchie ne peut les justifier, ces écoles soient intégrées à la carte de l'EP.

DASEN/IEN :

Par l'Allocation Progressive de Moyens (APM), ils seront très attentifs à ces situations.

Délégation des écoles :

Nous insistons sur le fait que les CAPE ou l'APM ne présentent aucune garantie et que d'ailleurs, s'il s'agit de conserver les mêmes effectifs, autant conserver ces écoles en EP. De plus, la durée des CAPE (3 ans) ne correspondant pas à celle de la carte de l'EP (4 ans) ces conventions signifient clairement une exclusion d'EP.

DASEN/IEN :

Les négociations sur la prochaine carte de l'EP commenceront dans 3 ans (pour une nouvelle carte dans 4 ans) et suivront donc immédiatement la fin des CAPE. Ainsi, ces CAPE ne couperaient les écoles du rythme des révisions de l'Éducation Prioritaire.

Mais depuis (lors du CTSD du 26 janvier), les services de Rouen nous ont appris que le rectorat travaille finalement sur des CAPE de... 2 ans.